DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT IMPÔT SUR LES REVENUS

M LAZANTSY CHRISTOPHE 2 RUE DU DOCTEUR RAMON 94000 CRETEIL

MONTANT À PAYER

— Vos références —

— Votre situation —

Numéro fiscal (C): 10 17 791 752 348

Au plus tard le 17/06/2019 (41) 2 465,00 €

Référence de l'avis : 19 94 0006866 88

Numéro FIP: 940 33 80 4549729789 3 T Numéro de rôle : 917 T

Date d'établissement : 26/04/2019 Date de mise en recouvrement : 30/04/2019

> À compter du 1er janvier 2019, votre impôt sur le revenu est prélevé à la source.

> Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE " à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

La loi rend obligatoire le paiement de cette somme par paiement en ligne sur impots.gouv.fr.

Connectez-vous à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Vous n'avez pas indiqué votre compte bancaire à l'administration fiscale. Cette donnée est indispensable pour le prélèvement de votre acompte. Pour indiquer vos coordonnées bancaires, rendez-vous sur **impots.gouv.fr** dans votre espace particulier.

			1	
Détail des revenus	Declar. 1			Total
Total des salaires et assimilés ²	12066			
Déduction 10% ou frais réels	- 1207			400=0
Salaires, pensions, rentes nets	10859			10859
BNC pro., régime spécial, déclarés Abattement ⁶	39941 - 13580			
BNC pro., régime spécial, nets	26361			
BNC pro., régime spécial, total foyer fiscal	20001			26361
Revenu brut global				37220
Revenu imposable				37220
Impôt sur les revenus soumis au barème 14				2465
Impôt sur le revenu net avant corrections				2465
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				2465
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER				2465
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				37220
INFORMATIONS CONCERNANT LE				
PRELEVEMENT A LA SOURCE				
Attention, ces informations ne prennent pas en				
Suite en page suivante >>>				
'		•		

RÉSIDENCE ALTERNÉE

DU FOYER PARTICULIER

С

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS

DONT ENFANTS HANDICAPÉS

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS

DONT ENFANTS HANDICAPÉS

ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES

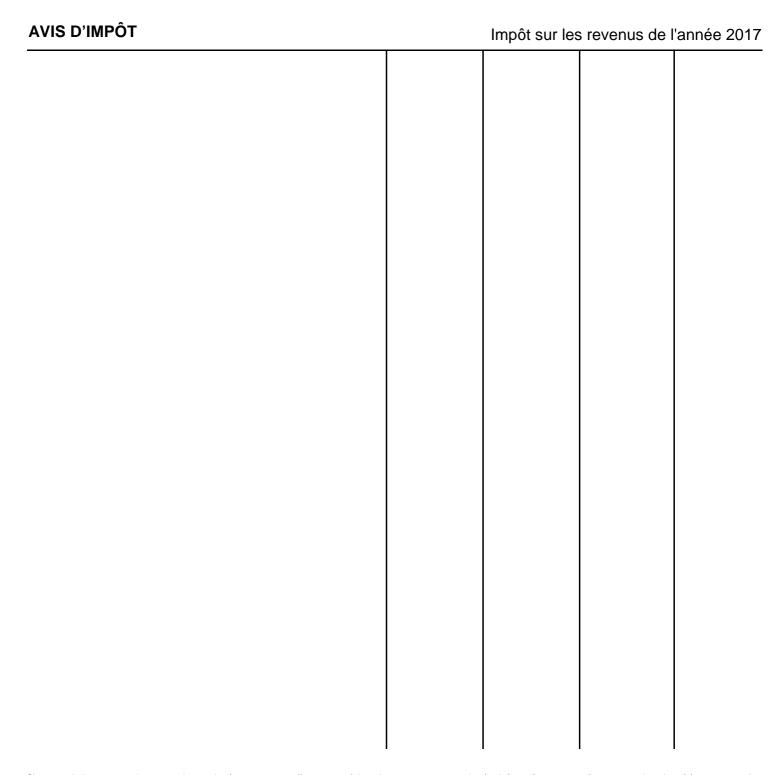
MARIÉS

PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES

DE PARTS

>>> Suite de votre avis compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis la constitution du présent avis. Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite) pour le prélèvement à la source			
sur votre revenu net imposable			
Taux pour le foyer	6,40%		
Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur Acompte d'impôt sur le revenu : BNC	Foyer	Declar. 1	Total
revenus soumis à l'acompte montant de l'acompte mensuel		26361 141	
Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur		141	141
Ce montant sera prélevé chaque mois, au plus tard deux mois après la date de mise en recouvrement, sur le compte bancaire indiqué en haut de la page 2 de cet avis. Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour un prélèvement trimestriel, rendez-vous sur impots.gouv.fr			

	Vos démarches
⇒ Sur impots.gouv.fr :	Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
⇒ Par courriel :	Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
⇒ Par téléphone :	 Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 809 401 401 * DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H. Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
⇔ Sur place :	Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS CRETEIL - S.A.I.D. CRETEIL COTEAUX-MARNE 1 PLACE DU GEN PIERRE BILLOTTE - 94037 CRETEIL CEDEX Tél : 01 43 99 38 38



Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^{ème} année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom: M LAZANTSY CHRISTOPHE

Adresse d'imposition :

5 RUE DES BORDIERES 94000 CRETEIL

Déclarant 1 - Nom de naissance : LAZANTSY